

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 4 décembre 2003

<p>1°) Compte-rendu précédente réunion</p> <p>2°) Informations diverses.</p>	<p>Présents : 8 sur 11 : BERTHOUMIEUX Jacques, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, PENATO Frédérique, GALIN Jean-Pierre, MAURETTE Jean-François, CHARRUE Gaëlle.</p> <p>Absent excusé : ANE François. Absent : AMIEL Françoise, SOUQUET Pierre-Jean</p> <p>Approbation –Aucunes remarques .</p> <ul style="list-style-type: none">• Bibliothèque : Réunion à 15 heures le 18 décembre avec les responsables de la bibliothèque départementale pour décider de la disposition des cloisons à créer, donc de la disposition des meubles à l'intérieur et passer la commande de mobilier.• Cérémonie du 5 décembre pour les combattants d'Afrique du Nord. La cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par le municipalité.• Association des Maires de France (AMF) : Cette association a modifié ses statuts pour accueillir les adjoints et conseillers municipaux qui pourront ainsi bénéficier des formations réalisées par cette association.• Canyoning : Visite du site de la cascade d'Ars qui finalement, du fait des dernières crues, n'aura pas besoin d'un grand travail d'entretien. C'est l'association Horizon vertical qui exploitera ce parcours. Les préconisations de la Préfecture en matière de sécurité et encadrement devront être respectées.• Assainissement : L'enquête publique a commencé pour le zonage. Elle s'arrêtera le 23 décembre. Le commissaire enquêteur recevra les administrés le 8 et le 23 décembre 2003. Monsieur le Maire a contacté la DDAF pour le projet de réhabilitation de la station d'épuration, projet qui succède à l'étude de diagnostic et aux travaux de réhabilitation de réseau réalisés en juillet 2003. Une prochaine réunion aura lieu pour planifier la durée de l'étude, le choix de la solution et le dépôt d'un dossier pour demande de subvention.• ANAH/OPAH : L'opération d'amélioration de l'habitat est reconduite par la Communauté des Communes. Elle permet aux propriétaires d'effectuer des travaux de modernisation en étant subventionnés.• Projet Accro-branches : Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par un cabinet spécialisé d'un projet d'investissement d'un montant de 92 000 €. On peut escompter un financement de 60 % du montant TTC dans le cadre du pôle touristique et il resterait 36 600 € d'autofinancement (40 %). Cela concernerait la création de 50 ateliers environ sur les arbres dans la partie gauche du parc thermal. La gestion pourrait être confiée à une association « horizon vertical » regroupant des professionnels des sports d'escalade, dont le loyer serait d'un montant équivalent à l'annuité d'emprunt pour l'autofinancement. Une comparaison avec d'autres sites permet d'espérer 3000 entrées la première année soit, à 15€ l'entrée, des recettes escomptées de 45 000 €. Le Conseil demande une investigation complémentaire : Remonter en amont les ateliers pour ne pas gêner les hébergements proches, demander aux colonies si elles sont intéressées, demander à l'animateur de Pays si l'opération réalisée par l'association bénéficierait des mêmes subventions.
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil Général propose d'héberger sur son site internet quelques pages pour chaque Commune : Patrice RIEU et Monsieur le Maire sont chargés de rédiger les textes et confectionner les pages pour Aulus. • La commune de Verdun et des communes proches font un appel à la solidarité pour la réhabilitation du mémorial de la guerre de 14/18. Une subvention de 150 € sera étudiée lors du prochain budget. • Site de la cascade d'Ars : Monsieur le Maire propose de commander à un géomètre expert une mesure précise de la hauteur de chute de la Cascade d'Ars les estimations variant de 110 m à 250 m selon les points pris comme repères. Un devis de 1266 € est proposé. Cette opération pourrait : <ul style="list-style-type: none"> a) permettre une action de communication gratuite dans la presse b) appuyer une demande classement du site
<p>2°) Achat photocopieur</p>	<p>Le photocopieur actuel du secrétariat de mairie ne bénéficie plus de contrat d'entretien car trop vétuste (plus de 5 ans). Chaque réparation est donc facturée au prix fort. La société SEREIB fait une proposition de vente d'un appareil neuf numérique (avec beaucoup plus de fonctions) pour une somme de 4 672 € (après remise). La commune garde l'ancien copieur en dépannage. Le coût du contrat d'entretien baisse et passe de 12 centimes la copie à 9 centimes la copie.</p> <p>Le Conseil donne son accord (unanimité) pour cette achat à condition de vérifier que la garantie est de 5 ans minimum. Cela concerne bien sûr le budget primitif 2004.</p>
<p>3°) Moulin</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention européenne (FEDER) de 18 963 € a été obtenu pour refaire les façades du moulin et des bâtiments voisins ainsi que la remise en marche d'une meule. La date limite de réalisation des travaux est dépassée et les services concernés nous somment de réaliser ces travaux ou d'annoncer l'abandon du projet. Le conseil donne son accord (unanimité) à Monsieur le Maire pour la réalisation des travaux par les entreprises SCOP- Couserans et Daumain.</p>
<p>4°) Médiathèque</p>	<p>Une subvention de 13 050 € vient d'être accordée par le conseil général (8 150 € pour la dotation en mobilier et 4 900 € pour les travaux) pour la réalisation de la médiathèque. Les travaux prévus au budget peuvent donc commencer. Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur et du projet de convention à passer avec les associations pour l'usage de l'informatique.</p>
<p>5°) Point sur les travaux</p>	<p>Le pluvial de l'église est pratiquement réalisé. Un puisard permettra d'assainir le bas du cimetière en canalisant les eaux de ruissellement.</p> <p>Gare : Les travaux sont terminés. Le Conseil demande qu'une convention organise l'usage de mise à disposition du bâtiment avec les sociétés de pêche et de chasse. La petite salle de réunion pourra servir, occasionnellement, à d'autres associations.</p> <p>Voirie : Les travaux de réfection de la rue des Arts par l'entreprise Hernandez sont reportés en 2004.</p>
<p>6°) Station de Guzet</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil que le nouveau télésiège du Freychet est réceptionné et prêt à fonctionner. Le conseil demande (à l'unanimité) à Monsieur le Maire de proposer au Syndicat Mixte, la remise en marche du baby de la Trappe (prévu au démontage mais pas pour cette année) moyennant une participation d'Aulus de 1 500 € au fonctionnement.</p>
<p>7°) Projet colonie mutuelle de la police.</p>	<p>Monsieur le Maire informe le conseil du projet de modernisation par la Mutuelle de la police, de son centre de vacances pour enfant et de sa transformation en centre pour adultes et enfants. Coût estimé des travaux : 760 000 €</p>

<p>8°) Proposition d'achat des Thermes par une société privée</p>	<p>La société SIMBIOSIS propose à la Communauté des Communes le rachat des Thermes et de la résidence thermale. Cette société compte aussi acquérir le Grand Hôtel Calvet pour en faire une résidence de tourisme avec des équipements de balnéothérapie. Elle investirait pour 18 millions d'euros pour construire 12 500 m² de bâtiments touristiques, thermaux ou de remise en forme. Elle prévoit le création de plusieurs dizaines d'emplois, le tout sur une période de 5 à 6 ans.</p> <p>Il convient d'être prudent à ce stade des négociations car les positions financières des différentes parties sont très éloignées.</p>
<p>9°) Hydroélectricité</p>	<p>Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une nouvelle association l'ADDHA, qui s'oppose au permis de construire déposé sur un terrain privé proche du Fouillet.</p> <p>Cette association s'oppose aussi à tout autre projet hydroélectrique.</p> <p>Monsieur le maire rappelle la position du Conseil Municipal communiqué à toute la population :</p> <p>1°) Opposition au projet déposé. 2°) Lancement, prochainement, d'un appel à projet sur le Fouillet respectueux de l'environnement et n'hypothéquant pas le développement touristique voisin.</p> <p>Le Conseil avisera alors, après consultation d'une commission extra-municipale constituée à cet effet, si un des projets déposés respecte les conditions énoncées précédemment.</p>
<p>10°) Agriculture</p>	<p>La pré-étude d'aménagement foncier est lancée. C'est le cabinet ADRET qui est chargé de cette étude par le Conseil Général. Ce cabinet doit :</p> <p>1°) Faire un diagnostic de la situation 2°) Proposer des outils (AFP, Groupement, réaménagement foncier..) pour faciliter le travail des agriculteurs et permettre aux propriétaires de mieux entretenir leur patrimoine 3°) Proposer un premier train de travaux à réaliser pour faciliter l'exploitation de terrains difficiles d'accès</p>
<p>11°) Centre équestre</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil que la signature de l'acte de vente est prévue en février 2004. Pour faciliter la vente il propose d'accorder une servitude au propriétaire de la parcelle 1406 section B. En accord avec le bénéficiaire un relevé cadastral a été fait par un géomètre conduisant à une division parcellaire. Ce sont les petites parcelles 2540 et 2541 section B qui supporteront cette servitude de passage. Le Conseil vote (unanimité) l'opération et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes.</p>
<p>12°) Bulletin municipal</p>	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil un premier projet de bulletin à amender d'ici quinze jours pour une distribution à la population en fin d'année.</p>
<p>13°) PLU</p>	<p>L'enquête publique se déroulera du 17 février au 17 mars 2004</p>